

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : CONTINUING CARE
Forme juridique : Association sans but lucratif
Adresse : Rue Colonel Bourg N° : 104 Boîte : A
Code postal : 1030 Commune : Schaerbeek
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
Adresse Internet : www.continuingcare.be
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0425.452.886

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

07-12-2004

COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

11-05-2026

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2025

au

31-12-2025

Exercice précédent du

01-01-2024

au

31-12-2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-ASBL 6.2, A-ASBL 6.3, A-ASBL 6.5, A-ASBL 8

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

de SAUVAGE André Avenue des Faisans, 59 1950 Kraainem BELGIQUE Début de mandat : 2022-05-24			Fin de mandat : 2026-05-11	Administrateur
SERVAIS Bénédicte Avenue de l'Ecuyer, 24 1640 Rhode-Saint-Genèse BELGIQUE Début de mandat : 2023-06-08			Fin de mandat : 2027-06-08	Administrateur
HOUSSIAU Isabelle Avenue des Pâturins, 12 1180 Uccle BELGIQUE Début de mandat : 2022-05-24			Fin de mandat : 2026-05-11	Administrateur
VAN VOOREN Jean-Paul Avenue des Lilas, 26 1070 Anderlecht BELGIQUE Début de mandat : 2020-06-11 Début de mandat : 2022-05-24			Fin de mandat : Fin de mandat : 2026-05-11	Président du Conseil d'Administration Administrateur
DESSART Michel Rue E. Francois, 12 1474 Ways BELGIQUE Début de mandat : 2023-06-08 Début de mandat : 2023-06-08			Fin de mandat : 2027-06-08 Fin de mandat : 2027-06-08	Administrateur Secrétaire
VANHALEWYN Michel Rue de Linthout, 93 1030 Schaerbeek BELGIQUE Début de mandat : 2021-06-01			Fin de mandat : 2025-06-01	Administrateur
de Brouchoven de Bergeyck Simon Laie aux Chevreuils, 7 1300 Wavre BELGIQUE Début de mandat : 2023-06-08 Début de mandat : 2020-06-11			Fin de mandat : 2027-06-08 Fin de mandat :	Administrateur Trésorier
LEURQUIN Xavier Rue Frédéric Pelletier, 75 1030 Schaerbeek BELGIQUE Début de mandat : 2023-06-08			Fin de mandat : 2027-06-08	Administrateur

SINIO SRL (B-00164)

0446111908

Rue de Jausse, 49

5100 Jambes (Namur)

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-06-08

Fin de mandat : 2026-05-11

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

MEYFROIDT Gilles (A02834)

Réviseur d'Entreprises

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>439.757</u>	<u>473.969</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	438.539	472.752
Terrains et constructions		22	392.514	412.551
Installations, machines et outillage		23	26.119	31.641
Mobilier et matériel roulant		24	19.906	28.560
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	1.217	1.217
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.030.333</u>	<u>864.607</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	67.609	59.962
Créances commerciales		40	27.772	27.773
Autres créances		41	39.837	32.189
Placements de trésorerie		50/53	378.061	378.061
Valeurs disponibles		54/58	572.065	410.029
Comptes de régularisation		490/1	12.598	16.554
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.470.089	1.338.576

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>1.253.277</u>	<u>1.137.168</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13	1.253.277	1.137.168
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>216.812</u>	<u>201.407</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	201.738	186.295
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	9.131	6.846
Fournisseurs		440/4	9.131	6.846
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	173.740	179.449
Impôts		450/3	15.307	15.899
Rémunérations et charges sociales		454/9	158.432	163.550
Autres dettes		48	18.868	
Comptes de régularisation		492/3	15.074	15.112
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.470.089	1.338.576

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute d'exploitation	(+)/(-)		9900	1.714.049	1.732.970
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		
Chiffre d'affaires			70	600.701	569.420
Cotisations, dons, legs et subsides			73	1.308.325	1.309.743
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61	245.948	252.035
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62	1.542.494	1.581.698
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	41.981	40.501
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/9		
Autres charges d'exploitation			640/8	14.491	12.617
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	115.084	98.154
Produits financiers		6.4	75/76B	1.518	261
Produits financiers récurrents			75	1.518	261
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	492	807
Charges financières récurrentes			65	492	807
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	116.109	97.609
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	116.109	97.609
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	116.109	97.609

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter
 Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter
 Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent

Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves

Affectation aux fonds affectés et autres réserves

Bénéfice (Perte) à reporter

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	116.109	97.609
(+)/(-)	(9905)	116.109	97.609
(+)/(-)	14P		
	791		
	691	116.109	97.609
(+)/(-)	(14)		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	9.342
8029		
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	9.342	
8129P	XXXXXXXXXX	9.342
8079		
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	9.342	
(21)		

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

- Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	749.554
8169	7.769	
8179		
(+)/(-) 8189		
8199	757.323	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
(+)/(-) 8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	276.802
8279	41.981	
8289		
8299		
8309		
(+)/(-) 8319		
8329	318.783	
(22/27)	438.539	
8349		

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions
- Cessions et retraits
- Transferts d'une rubrique à une autre
- Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Reprises
- Acquises de tiers
- Annulées à la suite de cessions et retraits
- Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	1.217
8365		
8375		
(+)/(-) 8385		
(+)/(-) 8386		
8395	1.217	
8455P	XXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)/(-) 8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXX	
8475		
8485		
8495		
8505		
(+)/(-) 8515		
8525		
8555P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8545		
8555		
(28)	1.217	

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	15,2	15,1
76		
(76A)		
(76B)		
66		
(66A)		
(66B)		
6502		

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du Commissaire

Exercice
3.049

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs
Nombre d'heures effectivement prestées
Frais de personnel

Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
100	10,8	8,7	15,2	15,1
101	14.500	6.904	21.404	21.799
102	1.044.953	497.542	1.542.494	1.581.698

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
Contrat à durée déterminée
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes
de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur non universitaire
de niveau universitaire
Femmes
de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur non universitaire
de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction
Employés
Ouvriers
Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	11	8	14,9
110	11	8	14,9
111			
112			
113			
120	4	1	4,5
1200			
1201		1	0,5
1202	4		4
1203			
121	7	7	10,4
1210			
1211			
1212	6	1	6,5
1213	1	6	3,9
130			
134	11	8	14,9
132			
133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
	205	3		3
	305	3		3
SORTIES Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice				

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	3	5811	2
Nombre d'heures de formation suivies	5802	68	5812	91
Coût net pour l'association ou la fondation	5803	4.499	5813	5.218
dont coût brut directement lié aux formations	58031	4.499	58131	5.218
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	8
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	332
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	19.017
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

Continuing Care ASBL est désormais soumis à la législation belge sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

Les règles d'évaluation se synthétisent comme suit :

Immobilisations corporelles	Amortissement par an
Construction bureau	4,00 % à 20,00 %
Construction / Gros aménagement bureau	5,00 % à 5,00 %
Aménagement bureau	10,00 % à 10,00 %
Mobilier de bureau	20,00 %
Matériel informatique	33,33 %
Matériel roulant	20,00 %
Matériel médical	33,33 %

Placement de trésorerie

Les placements de trésorerie sont valorisés à leur valeur d'acquisition. La valeur du prix de marché au 31 décembre 2025 s'élève à 965.721,40 €. (Placement à terme : 0,00 € - Titres : 965.721,40 €)

Tous les autres postes du bilan sont évalués à leur valeur nominale.

Les créances sur les patients mutuelles de plus d'un an sont couvertes, s'il y a lieu, par des provisions pour pertes probables ad hoc. Les dons sont comptabilisés au moment de leur encaissement tandis que les subsides au moment de la décision de l'octroi.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

I. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent. Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur. Les chiffres de l'exercice sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

II. REGLES PARTICULIERES

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice ;

Dettes :

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêts ou assorties d'un taux d'intérêts anormalement faible.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Rapport du commissaire

« CONTINUING CARE » ASBL

BE 0425.452.886.

31 décembre 2025

CONTINUING CARE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASBL POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'Association Sans But Lucratif « CONTINUING CARE » (« l'Association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée Générale des membres du 8 juin 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée Générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'Association Sans But Lucratif « CONTINUING CARE » durant quinze exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 1.470.089,35 EUR et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de 116.109,29 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'Audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, s'il y a lieu d'en établir un, et du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de son mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et des Associations.

Naninne, le 08 mai 2026.

SINIO SRL
Commissaire
représentée par

Gilles MEYFROIDT
Réviseur d'Entreprises Associé

Gilles
Meyfroidt
(Signature
)

2026.05.0
8 11:05:47
+02'00'

SINIO

**Des chiffres
et vous !**

A. Rue de Jausse 49 - 5100 Naninne
T. +32 81 30 22 42
E. namur@sinio.be

TVA. BE 0446.111.908 - RPM NAMUR
IBAN. BE14 2500 2896 4083
BIC. GEBABEBB